

## Proposition contrat d'entretien

● Choisissez le contrat qui vous correspond :

	CONTRAT VISITE	CONTRAT PRIVILEGE
Visite annuelle comprenant <sup>(1)</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le nettoyage de la rampe, de l'électrode, du corps de chauffe, du limiteur de débit</li> <li>● Le contrôle des organes de sécurité et de régulation</li> <li>● La vérification de la pression du vase d'expansion, et de la pression du réseau</li> <li>● Le nettoyage du siphon des condensats</li> <li>● Le contrôle du fonctionnement des circulateurs</li> <li>● Le relevé des mesures de fonctionnement</li> <li>● Le contrôle de combustion</li> <li>● Dans le cas où une pièce doit être remplacée, elle fait l'objet d'une facturation complémentaire</li> <li>● En cas de réparation importante, un devis vous est adressé</li> <li>● En cas de mauvaise utilisation du matériel entretenu par nous selon le contrat, les dégâts causés ne sauraient être inclus dans le contrat</li> </ul>	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
2 interventions en dépannage sur appel du souscripteur Main d'œuvre et déplacement compris <sup>(1)</sup> (Au-delà une facture sera établie à chaque passage de notre technicien)		✓

### TARIF 2018 CHAUDIÈRES FIOUL

Pour consulter nos tarifs, vous pouvez vous rendre dans nos différentes agences ou nous contacter par mail / téléphone (voir sur notre site rubrique "CONTACT")  
[www.fcc-entreprises.fr/contact](http://www.fcc-entreprises.fr/contact)

(1) Main d'œuvre et déplacement compris dans un rayon inférieur à 10 kilomètres (au-delà, un forfait sera établi selon votre secteur géographique)

Le détartrage, ramonage et débistrage de la fumisterie ne sont pas inclus dans la visite annuelle

(2) Chaudière à condensation soumis à la TVA de 5,5%

Nos conditions générales de ventes sont affichés à l'accueil de nos différentes agences (dont forfaits déplacements)